

**POSTE RÉGULIER EN ENSEIGNEMENT – École secondaire****Concours ED19-200 (2ème affichage)****Conformément à la convention collective AEFO actuellement en vigueur****Date d’affichage : 20 août 2019****Date de clôture : 26 août 2019**

Le Conseil scolaire Viamonde cherche à combler un poste de suppléance qui passera en poste régulier à compter au 28 octobre 2019 par un enseignant qualifié dans l’école secondaire ci-dessous pour l’année scolaire 2019-2020.

Région	École secondaire	% Affectation annuelle	Années enseignement	Matières ou cours	Qualifications
Centre	Collège français Toronto	100%	7 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup>	Chimie/Physique	Intermédiaire /Supérieur

**Date d’entrée en fonction : 29 août 2019**

**Conditions de travail et rémunération régies par la convention collective (AEFO) – Enseignantes et Enseignants des paliers élémentaires et secondaires de l’unité de l’AEFO Centre-Sud et Sud-Ouest publique présentement en vigueur.**

**Exigences et qualifications :**

- ↗ Baccalauréat en éducation
- ↗ Être membre en règle de l’Ordre des enseignantes et des enseignants de l’Ontario ou demande de reconnaissance de qualifications en cours
- ↗ Qualifications spécifiques aux postes
- ↗ Excellente maîtrise du français oral et écrit

Les personnes intéressées sont priées de transmettre leur candidature **par courriel** **en indiquant en objet : Numéro du poste : ED19-200** **au plus tard à 16 h le 26 août 2019** à : [batirmacARRIERE@csviamonde.ca](mailto:batirmacARRIERE@csviamonde.ca)

Le Conseil scolaire Viamonde promeut la diversité et l’inclusion en milieu de travail.

**Nous remercions toutes les candidates et tous les candidats qui postuleront mais nous ne communiquerons qu’avec les personnes retenues pour chaque poste.**

En vertu des Règlements ontariens 521/01 et 170/02, toute personne employée par le Conseil scolaire Viamonde, doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d’entrer en fonction.

Étant donné que le Conseil souscrit aux principes d’équité en matière d’emploi et encourage les demandes de femmes, de minorités visibles, d’autochtones et de personnes handicapées, les personnes qui le désirent sont invitées à s’identifier comme étant membres de ces groupes désignés.

En vertu du Règlement de l’Ontario 191/11, des mesures d’adaptation pour les candidats handicapés sont disponibles sur demande tout au long du processus de recrutement.

Les candidates et candidats de l’extérieur du Canada doivent détenir un permis de travail valide avant de poser leur candidature.